

Gérard Hamon

À

Monsieur Loïg Chesnais-Girard  
Président du Conseil Régional de Bretagne

Monsieur le président du conseil régional, je suis désolé de ne pas vous écrire dans l'un des idiomes que vous affectionnez tant. Mais, je ne suis pas inquiet, vous disposez d'interprètes officiels qui pourront si nécessaire en faire la traduction. Je rédige donc dans la langue que je croyais commune aux citoyens de la République. Une décision récente de votre conseil vient de m'instruire qu'il n'en est rien et c'est là l'objet de mon propos initial. Je découvre donc que des personnes élues à un échelon du fonctionnement démocratique républicain ne peuvent jusqu'à présent participer en toute sérénité aux débats et décisions de votre assemblée parce qu'elles n'en possèdent pas pleinement la langue d'échange. Je vous félicite donc d'avoir mis fin à cette scandaleuse situation. Son éradication primait largement sur les réponses à apporter aux questions de revenus, d'emploi, de bien-être et de pollutions diverses qui se posent aux habitants salariés et anciens salariés de la région. Pour conforter cette orientation, plutôt que financer aux frais des citoyens des apprentissages linguistiques (performants ?) en six mois, ne devriez-vous pas offrir à ces allophones régionaux une formation à l'apprentissage du français ? Elle évitera l'usage à demeure de traducteurs en breton dw ou en gallo. En outre, cela leur permettra de mieux s'insérer dans leur environnement et ainsi en mieux connaître les difficultés essentielles de vie. Pour que de telles lacunes ne se reproduisent pas dans le futur, je vous recommande de renforcer le soutien sans faille du conseil régional à l'enseignement public et laïc. Pour tous les autres, à projet religieux ou identitaire, vous limiter au strict minimum auquel le respect de la loi vous contraint suffira. Cela permettra à de futurs élus d'acquérir au minimum les performances linguistiques de naturalisation exigées par la loi du 16 juin 2001 qui indique que les postulants « *doivent justifier d'une maîtrise de la langue française correspondante au niveau B1 oral et écrit du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe* ». Je m'interroge d'ailleurs si ce n'est pas ce type d'insuffisance locutrice qui a conduit récemment à une condamnation pour injure publique. Votre vice-président en charge des langues de Bretagne, dont je ne sais si cela inclut le français, en aurait été la victime. Cet élu, par timidité, n'a peut-être pas osé dire qu'il s'était gentiment exprimé en breton dw, ce que ses diffamateurs non connaisseurs ont pris pour des insultes. Un drame linguistique en quelque sorte.

La loi citée précédemment indique aussi « *Par ailleurs, les postulants à la naturalisation doivent avoir une connaissance suffisante de l'histoire, de la culture et de la société françaises et adhérer aux principes et valeurs essentiels de la République.* ». En lisant ou entendant leurs propos, j'ai le sentiment que des membres de votre assemblée, non pleinement francophones si je les en crois, ne s'associent que très faiblement à ces principes et ces valeurs. En seriez-vous le complice ? Cette impression m'est confirmée par l'adoption du chant *Bro goz ma zadou* comme hymne du conseil régional. Ce titre mettant à l'écart ceux dont les ancêtres ne viennent pas d'ici est attentatoire à l'égalité des citoyens. Pour sûr, il devrait plutôt être intitulé *Breizh a-us* plus en concordance avec le type de société discriminante espérée d'une minorité faisant la promotion de cet hymne et en harmonie avec l'histoire de leurs ancêtres politiques. Depuis ma prime enfance, j'entends chouiner ces mêmes personnes sur la

disparition de langues minoritaires. Si ce qu'ils racontent pour obtenir toujours plus de subventions est vérité, il faut que ces Diafoirus de l'acharnement linguistique de votre conseil entendent raison. Aussi peu de résultats avec autant de financements et de temps passé au chevet du malade les y conduit. Ils doivent maintenant penser à se reconvertir dans les soins palliatifs linguistiques. Qu'ils soient rassurés, cela pourra momentanément leur procurer autant d'emplois et de subventions parasites. Et oui ! Les pratiques du sumérien, du grec, du latin, du gaulois ... ont disparu sans que se produisent des cataclysmes dans la communication, l'art et la culture. Rien n'empêche d'ailleurs celles et ceux qui s'y intéressent de pratiquer ces langues y compris dans l'enseignement public.

Un drapeau, une langue (car il est patent que pour vous et vos amis, le gallo n'est que contingence), une revendication territoriale, une mise en exergue des ancêtres ! Ne serait-il pas organisé subrepticement, les conditions d'une situation au nom de laquelle toutes revendications sociale, salariale, politique, culturelle et pensée autonomes seront disqualifiées ?

Je participe à toutes les élections politiques depuis maintenant cinquante-sept ans et m'acquiesce de mes impôts sans rechigner depuis aussi longtemps. Impôts qui, entre autres, contribuent à bien vous rémunérer ainsi que votre entourage. Aujourd'hui, je ne peux plus me contenter d'observer vos agissements, « *Trop c'est trop !* ». Ayant eu des activités politiques, associatives et syndicales bénévoles jusqu'à ce jour, je ne pense pas abusif d'avoir un regard sur les performances de celles et ceux qui se réunissent de concert avec vous à titre lucratif. À quel fait saillant méritant respect et hommage avez-vous contribué ? Je constate que la qualité des eaux de notre région ne s'est guère améliorée. Les terres agricoles reçoivent toujours autant de polluants tout comme notre atmosphère. Celles et ceux qui occupent les emplois les plus difficiles, les moins valorisants et les plus mal rémunérés ne voient pas poindre de jours meilleurs dans votre magnifique Bretagne mythique. Certes vous avez la sympathie du patronat breton et vous en semblez béat.

Je me doute que vous accorderez peu d'importance à ce que je vous ai écrit. Vous penserez que je ne parle qu'en mon nom propre, ce qui est bien loin d'être certain. Et quand bien-même ! Votre élection par 7,15 % du corps électoral, montant à 10,46 % par l'adjonction de comparses, est un score bien pâlot menant à une envergure bien falote. Le résultat très récent d'Anne Hidalgo, 1,74 % du corps électoral en région Bretagne, candidate de votre parti que vous nous avez recommandée, est des plus étriqué. Ce constat m'encline à penser qu'avec une si faible représentativité, il ne serait pas superflu que vous entendiez ce qui se dit et se ressent au-delà des cercles d'influence qui vous entourent ... pour autant que vous estimiez encore mes références républicaines de bon aloi.

*J. Hamon*